

En 1125, la mort de l'empereur Henri V, ne laissant pas de successeur direct, affermit ceux qui s'étaient ainsi séparés de l'empire ; cette mort, suivie de troubles, favorisa même de nouveaux envahissements. Un siècle après, le concile de Lyon convoqué par Innocent IV, en déposant Frédéric II, préjudicia grandement à l'empire ; les peuples, les grands et les prélats se crurent tout à fait affranchis vis à vis de ce monarque frappé des foudres de l'église.

Mais cette révolution fut principalement l'œuvre d'une organisation devenue toute puissante. L'arbre de la féodalité avait poussé de profondes racines et des branches vigoureuses ; il était alors dans toute l'énergie de sa sève (1). Aussi, cette œuvre fut-elle douée d'une vitalité qui lui valut plusieurs siècles de durée.

Les comtes de Provence, de Forcalquier, de Valentinois, d'Albon, de Genevois, de Maurienne se rendirent maîtres de leurs provinces ; les évêques et les abbés, des villes et des territoires où ils résidaient. Les principaux seigneurs de la Bresse et du Bugey se constituèrent des états indépendants, sans prendre aucun titre de dignité, soit que, satisfaits de la réalité du pouvoir, ils aient eu le bon esprit de ne pas s'attirer l'animadversion des empereurs par une ambitieuse ostentation, soit que, dans une pensée politique, ils aient dédaigné des dignités qui émanent habituellement d'un supérieur ; ils conservèrent le simple titre de seigneurs des lieux où leurs manoirs étaient situés. Et même, par le rapprochement de deux chartes curieuses que nous reproduisons en parlant des Coligny, on peut ajouter avec vraisemblance que quelques seigneurs, en se constituant indépendants, cessèrent de porter le titre de *comte* pour prendre celui de guerrier ou chevalier, *miles*. Ont-ils voulu déclarer par là, que, n'étant plus les compa-

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*, liv. 39, chap. 1.